

RAPPORT DE LA MAIRESSE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

À titre de mairesse de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2022. Ce rapport est présenté conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport financier consolidé 2022, audité par la firme DCA Comptable Professionnel Agréé, a été présenté à la séance du 19 juin 2023. À la suite de la réalisation de son mandat, l'auditeur externe a émis un rapport sans réserve se lisant comme suit :

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

LE RAPPORT FINANCIER 2022

Les revenus de fonctionnement se sont élevés à 14 283 919 \$ et les revenus d'investissement à 649 057 \$, constitués majoritairement de contributions de promoteurs pour des nouveaux développements résidentiels pour 421 421 \$.

Le total des charges de fonctionnement, en incluant les amortissements des immobilisations, s'est chiffré 15 696 423 \$, alors que les dépenses en immobilisations ont atteint 2 353 375 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation (financement à long terme, remboursement de la dette, affectations, etc.), le rapport financier 2022 non consolidé indique que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 197 189 \$.

Cet excédent est attribuable en grande partie à des revenus additionnels en droits de mutation, en subventions et en intérêts, et ce, malgré la flambée des coûts dans différents domaines causés par l'inflation.

Revenus de fonctionnement	14 283 919 \$
Charges de fonctionnement	15 696 423 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	1 609 693 \$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	197 189 \$

En date du 31 décembre 2022, l'excédent accumulé totalisait 36 303 806 \$ et se détaillait comme suit :

Excédent de fonctionnement non affecté	529 400 \$
Excédent de fonctionnement affecté	500 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	684 430 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(2 895 600) \$
Financement des investissements en cours	(744 234) \$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	38 229 810 \$
Total de l'excédent accumulé	36 303 806 \$



En tenant compte des résultats des organismes qui font partie du périmètre comptable de la Ville, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé se chiffre à 316 767 \$ et l'excédent accumulé totalise 37 493 475 \$.

QUELQUES FAITS SAILLANTS

- Signature de la convention collective;
- Acquisitions de véhicules pour le Service des travaux publics;
- Mise en place de la plateforme *Voilà!* ;
- Mise à niveau des équipements de baseball du parc Alain Larue
- Nouvelle école : réalisation des travaux civils, sécurisation de la zone scolaire et création d'un lien de transport actif;
- Travaux de réfection du pavage des rues Lapointe, Markey et Pierre ;
- Travaux de réhabilitation structurale de l'émissaire pluvial Champs-Élysées;
- Travaux d'éclairage de la rue Hubert;
- Réhabilitation d'un tronçon du réseau de distribution d'eau potable sur la rue Moreau et l'avenue Rodolphe;
- Répit pour les propriétaires : maintien du taux d'intérêt diminué et de l'abolition de la pénalité sur les retards de paiement.



INVESTISSEMENTS

Les activités d'investissements sont de l'ordre de 2 353 375 \$, dont 90 220 \$ proviennent de subventions. D'autres investissements ont été financés par des fonds réservés ou des règlements d'emprunt. Plus de 75 % de ces investissements ont été utilisés pour la réfection ou la construction de chemins et de rues ainsi que de réseaux d'aqueduc et d'égout.

CONTRÔLE DE LA DETTE

La politique de gestion de la dette à long terme adoptée par le conseil municipal en 2018 a permis d'établir des balises avec des objectifs à atteindre au niveau de l'endettement. La mise à jour des ratios avec les données réelles de 2022 démontre que la Ville poursuit dans la bonne voie pour l'atteinte des résultats attendus :

	2015	2019	2022	Objectifs
<u>Endettement net à l'ensemble</u> RFU	3,53 %	3,31 %	2,50 %	Maximum 2,25 % À atteindre
<u>Endettement net à l'ensemble</u> Valeur nette des immobilisations	48,35 %	49,53%	46,52 %	Maximum de 50 % Atteint
<u>Service de dette (1)</u> Budget de fonctionnement (1)	19,84 %	19,16 %	18,09 %	Maximum de 18 % À atteindre

(1) En incluant le remboursement de la dette à long terme.

CONCLUSION

Encore une fois, les résultats de l'exercice 2022 démontrent que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est en bonne situation financière. L'année 2022 aura servi au développement et à la planification des projets d'envergures qui se concrétiseront dès l'été 2023 et dans les années à venir. Malgré la conjoncture économique rencontrée dans la dernière année, la Ville est parvenue à tirer son épingle du jeu par sa gestion habile et rigoureuse des fonds publics. L'année 2022 marque la fin d'une période de consolidation, ce qui nous permet d'avoir un regard enthousiaste et ambitieux sur l'avenir de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Je tiens à remercier les membres du conseil municipal, les gestionnaires et tous les employés municipaux pour leur rigueur et leur contribution à atteindre nos objectifs en respectant des normes de saine gestion. Toute l'équipe de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies travaille très fort afin d'offrir à toutes et à tous des services de qualité, et ce, en respectant nos engagements financiers.

Suzanne Dauphin, mairesse

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil, conformément à la loi.